

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3476

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée
n° 15 - Restructuration du pôle de santé de la Croix Rouge - Domaine de la Chaux - Bilan de la
concertation préalable et approbation de la révision

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques
d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3476**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 15 - Restructuration du pôle de santé de la Croix Rouge - Domaine de la Chaux - Bilan de la concertation préalable et approbation de la révision**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2869 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a engagé la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) en vue de permettre la restructuration du pôle de santé implanté sur le domaine de la Chaux, propriété de la Croix Rouge française à Saint Cyr au Mont d'Or.

L'objectif poursuivi est de permettre à la Croix Rouge de réunir les établissements "les Albizias", "l'Orangerie" et "la Pinède" en une seule structure sur le site de la Chaux tout en intégrant les contraintes de préservation de la composition paysagère et de la cohérence originelle de la propriété.

De plus, ce projet revêt un caractère d'intérêt général à travers une amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs familles, tout en pérennisant l'offre existante sur le site.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil de communauté a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU en ce sens.

La délibération d'ouverture de la concertation a été transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine de Lyon ainsi qu'aux 9 arrondissements de Lyon le 26 mars 2012. Elle a aussi été notifiée à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et aux personnes publiques associées le 26 mars 2012.

Conformément aux modalités définies dans la délibération, un dossier de concertation a été adressé :

- à la mairie de Saint Cyr au Mont d'Or,
- à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme.

Une publication a été insérée dans la presse le 10 avril 2012 pour informer le public de la concertation.

La concertation s'est déroulée du 26 avril au 31 mai 2012 inclus.

Les habitants et autres personnes intéressées ont ainsi eu la possibilité de prendre connaissance du dossier et des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à cet effet à la mairie de Saint Cyr au Mont d'Or et à l'Hôtel de Communauté.

Aucune observation n'a été portée dans chacun des cahiers de concertation ouverts dans les 2 lieux précédemment cités.

Un bilan favorable peut donc être tiré de cette concertation.

Le projet de révision simplifiée du PLU concerne la rédaction d'un complément au projet d'aménagement et de développement durable, une évolution d'un espace boisé classé, l'inscription d'un polygone d'implantation ainsi que la création d'une orientation d'aménagement.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, le projet de révision simplifiée du PLU a ensuite fait l'objet d'un examen conjoint le 20 juin 2012 entre la Communauté urbaine, les personnes publiques associées et la directrice générale des services de la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, dont le compte-rendu a été annexé au dossier d'enquête publique.

L'ensemble des personnes présentes a émis un avis favorable.

Par arrêté n° 2012-05-31-R-0192, monsieur le Président a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée n° 15 du PLU de la Communauté urbaine. Cette enquête publique s'est déroulée du 12 septembre au 12 octobre 2012 inclus dans les mêmes lieux que la concertation préalable.

Le public a été régulièrement informé de l'enquête publique par voies d'affichage et de publications dans la presse les 24 et 28 août 2012 et les 14 et 17 septembre 2012.

Une seule remarque a été inscrite dans le registre ouvert à la mairie de Saint Cyr au Mont d'Or. Celle-ci ne relevait pas directement des évolutions du PLU présentées dans le dossier d'enquête publique puisqu'il s'agissait d'une demande de précision concernant le devenir des lits de la Croix-Rouge hors du périmètre.

Par son rapport daté du 7 novembre 2012, monsieur le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur le dossier de révision simplifiée n° 15 du PLU.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de révision simplifiée n° 15 tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan ainsi tiré de la concertation préalable à la révision simplifiée n° 15 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon en vue du projet de restructuration du pôle santé de la Croix Rouge - domaine de la Chaux à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Approuve la révision simplifiée n° 15 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

3° - Précise que cette délibération tirant le bilan de concertation et approuvant simultanément la procédure de révision simplifiée n° 15 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine :

a) - sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

b) - fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,

c) - sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.